

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **REUNION DU 21 JANVIER 2021**

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, MARIE-AUDE PFEIFFER, JEAN DELARBRE, Patrick PELLEGINI, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, Sandrine DEBEVE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Nicolas DUPIN

Procurations : Nicolas DUPIN a donné procuration à Jérôme VEYRAT

M. Jérôme VEYRAT a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

VOTE DES ENGAGEMENTS

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les engagements de dépenses détaillés ci-dessous :

| Chapitres / Articles | Désignation | Montant |
|-----------------------------|--|----------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 8.200,00 € |
| 2041582 | Subventions autres groupements bât. et installations | 8.200,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 614.983 ,00 € |
| 2315 | Immob. en cours, Inst. Mat. et out. techniques | 602.587,00 € |
| 2313 | Immob. en cours constructions | 12.396 ,00 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les restes à réaliser et en outre, approuve la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent afin de faciliter le paiement des fournisseurs dans l'attente du budget primitif.

NOUVELLE DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SMEG

Ce point de l'ordre du jour est annulé, Jean DELARBRE ayant émis le souhait de réintégrer ses fonctions au sein du Conseil Municipal.

LOYER RESTAURANT, REMISE GRACIEUSE DE LOYERS 2020 AU TITRE DE LA FERMETURE EXCEPTIONNELLE LIEE A LA CRISE SANITAIRE

Considérant la crise sanitaire connue en 2020 et l'impossibilité de M. AYNARD Laurent, gérant du café restaurant, de réaliser son activité du fait de l'obligation de fermeture imposée par les pouvoirs publics, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la remise gracieuse de 3 mois de loyer à M. Laurent AYNARD.

La remise gracieuse de 3 mois de loyers représente la somme de 1.848,00 €

CESSION DES PARCELLES C892, C893 ET E301 AU SIAEPA

Le Syndicat de Eaux et Assainissement (SIAEPA) à l'obligation de créer des périmètres de protections autour des ouvrages du nouveau château d'eau en Sadargues et dans un même temps, de procéder à la régularisation du forage de La Rouquette.

Pour lui permettre cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à céder au SIAEPA les parcelles C892, C893 (issues de la parcelle C867 en Sadargues) et E301 au lieu La Rouquette pour l'euro symbolique.

Les parcelles ont les surfaces suivantes :

C892 : 851 m²

C893 : 862 m²

E301 : 229 m²

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession à l'euro symbolique des parcelles ci-dessus et mandate le maire à signer tout document nécessaire à la transaction.

RENOVATION DU LOGEMENT DE LA CURE, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Le projet de rénovation du logement de la cure, établi par l'architecte Michel ROURE, est estimé à 60.000 € HT soit 72.000 € TTC de travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide de l'Etat au titre de la dotation au Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle 2021 (DSIL) et de mandater le maire pour l'exécution des formalités. Cette aide est dédiée au financement de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

Après examen du dossier et après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve :

- le projet de rénovation de la maison de la cure,
- Décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL,
- Mandate le maire pour l'exécution des formalités et l'autorise à signer tout document relatif à la démarche.

CREATION D'UN TERRAIN MULTI SPORTS, DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE :

- **L'Etat DETR**
- **La Communauté de communes Pays d'Uzès (fonds de concours)**
- **La Région Occitanie (Fonds Régional d'Intervention)**
- **Ministère de la Jeunesse et des Sports**

Le projet de création d'un terrain multi sports sur la parcelle D496 est estimé à 75.021,00 € HT soit 90.025,20 €.

Après examen du dossier et après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De demander une aide l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Une aide de la Région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI),
- Une aide à la Communauté de Communes Pays d'Uzès (Fonds de concours)
- Une aide au Ministère des Sports.

Et mandater le maire pour l'exécution des formalités et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DES ECOLES, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le projet d'aménagement de la place des écoles consiste à créer une aire de rotation de bus scolaires et à rajouter des places de parking supplémentaires.

Considérant que les travaux d'aménagement de la place des écoles entrent dans la doctrine des amendes de police (travaux sécuritaires à hauteur de 40.000 € subventionnables à 50%).

Après avoir pris connaissance de l'avant-projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter l'aide financière du département du Gard au titre des amendes de police 2021 et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ASA

L'association Action Santé Accessibilité (ASA) a pour objectif l'installation de médecins sur les communes de Saint Laurent la Vernède et de Lussan, au hameau d'Audabiac.

Considérant le besoin d'équiper les deux cabinets médicaux de matériel médical et que les 10 communes suivantes s'associent à ce projet d'équipement porté par l'ASA :

Pougnadoresse, La Bastide d'Engras, Saint Laurent La Vernède, Fontarèches, La Bruguière, Fons sur Lussan, Valléragues, Lussan, Bouquet, Méjannes le Clap et Belvezet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 1000.00 € à l'association ASA et autorise le maire à inscrire cette dépense au budget 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- **Démarche pédagogique d'un apiculteur de l'Uzège**
Nicolas Arnoux, jeune apiculteur uzègeois propose une démarche pédagogique intéressante à destination des scolaires.
Ce projet va être proposé aux enseignants de la commune.
- **Présentation d'un projet éolien (ABOWIND)**
Le projet n'a pas été obtenu l'assentiment du Conseil Municipal. La décision va être signifiée au chargé de projet de la société ABOWIND.